

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	14 (1906)
Heft:	3
Artikel:	Direction de la Croix-Rouge suisse
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-555752

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment comptés, se débat contre cette sombre certitude. Je lui parle, il m'écoute; et cet homme, adouci, apaisé, consolé, finit par se résigner à mourir avec la simplicité d'un enfant.

Au fond de l'église, dans l'enfoncement d'un autel, un chasseur d'Afrique est couché sur de la paille. Trois balles l'ont frappé, une au flanc droit, une à l'épaule gauche, la troisième est restée dans la jambe droite. Nous sommes au dimanche,

et il affirme n'avoir rien mangé depuis le vendredi. Il est couvert de boue séchée, de grumeaux de sang, ses vêtements sont déchirés, sa chemise est en lambeaux. Après avoir lavé ses plaies, lui avoir fait prendre un peu de bouillon et après que je l'eus enveloppé dans une couverture, il porte ma main à ses lèvres avec une expression de gratitude indéfinissable. — Plus tard on put le faire partir pour une ambulance meilleure. *(A suivre.)*

La santé de M. Henri Dunant

Des nouvelles alarmantes au sujet de la santé de M. Henri Dunant, le fondateur de la Croix-Rouge, ont paru ces temps derniers dans les journaux.

Nous sommes heureusement en état de les démentir catégoriquement; sans doute que M. Dunant est un vieillard — il est né en 1828 — mais sa santé morale et physique est aussi bonne qu'elle peut l'être à cet âge.

Nous savons que le promoteur de la Convention de Genève s'intéresse et s'oc-

cupe activement encore de l'œuvre à laquelle il a consacré le meilleur de ses forces et pour la réalisation de laquelle il a lutté il y a 40 et quelques années.

M. Henri Dunant vit à Heiden dans le canton d'Appenzell, et c'est aimé et estimé de tous qu'il jouit du soir d'une vie bien employée.

Qu'il nous soit permis de lui adresser dans sa retraite l'expression de notre vénération et nos vœux les plus affectueux.

Direction de la Croix-Rouge suisse

1. Les héritiers de Mme A. Michalska, au Château de Hilfikon, ont fait parvenir au caissier central de la Croix-Rouge suisse un don de fr. 1,000 en souvenir de la défunte.

2. Par lettre du 3 février 1906, la Direction des chemins de fer suisses fait savoir à la Société centrale de la Croix-Rouge que la demande présentée par cette dernière et concernant une réduction du prix des billets a été accordée pour les *Assemblées générales suisses*, à l'exclusion des Assemblées de délégués et de sections.

La réduction de la taxe des billets peut aussi être accordée pour des réunions cantonales annuelles, ainsi que pour des exercices généraux organisés et exécutés par des membres de la Société suisse de la Croix-Rouge.

Les demandes en vue de ces réductions doivent être adressées en temps utile à la Direction générale des chemins de fer suisses à Berne.

3. La *Commission des transports* a tenu son assemblée à Bâle, le 5 février. Il y a été décidé de ne pas donner un cours pour colonnes de transport auxiliaires cette année, mais d'en prévoir un pour 1907. La commission a entendu avec plaisir qu'une colonne auxiliaire est en train de se former à Bâle.

Il fut décidé que l'habillement des samari- tains faisant partie des colonnes de transport serait laissé à l'appréciation de la Direction de ces colonnes, tandis que l'équipement personnel (ceinture, hache, scie, bidon, outils et matériel

de pansement) serait commandé par la commission et remis aux différentes colonnes.

Enfin, et à la suite d'expériences diverses, la commission décida de créer deux types de cartouches de pansement à la disposition des sections de la Croix-Rouge: un modèle plus

petit pour les pansements des doigts (à 5 ct.) et un modèle plus grand que la cartouche actuelle (à 15 ct.). Ces objets de pansement seront préalablement stérilisés et mis en vente dès que le stock des cartouches courantes (à 10 ct.) sera épuisé.



Nouvelles de l'activité des sociétés

Fribourg. Sous les auspices de la Société d'utilité publique des femmes suisses, Section de Fribourg, il vient de se former un comité provisoire en vue de la création dans cette ville d'une section de la Croix-Rouge.

Ce comité d'action, sous la présidence de M^{me} de Zurich, se compose de M^{mes} Gottofrey, Roger de Diesbach, Blaupain (trésorière), Paul de Week, M^{les} Thurler (secrétaire), L. de Week et de M. le colonel Repond.

Nous sommes très heureux de voir se fonder à Fribourg une société de la Croix-Rouge, nous ne doutons pas que le Comité provisoire, tel qu'il est composé, ne mène à bien la réalisation de son programme, et nous lui souhaitons la bienvenue au milieu des sections romandes.

Valais. A la demande d'un comité d'initiative, le colonel Neiss, vice-président de la Société de la Croix-Rouge suisse, a donné, le 11 février, une conférence à Sierre sur les origines, l'histoire, le but et l'utilité de la Croix-Rouge. Un nombreux auditoire a écouté avec le plus grand intérêt l'exposé de M. le D^r Neiss, et, à l'issue de la conférence, 50 personnes se sont inscrites comme membres de la Croix-Rouge sous les auspices d'un comité présidé par M. de Chastonay préfet de Sierre et conseiller aux Etats.

Nous saluons la fondation de cette nouvelle section et l'entrée du Valais dans le giron de la Croix-Rouge; ce canton forme, avec celui de Thurgovie, le benjamin des sociétés suisses de secours aux blessés, et nous souhaitons que d'autres sections se créent tant sur les bords de la Thur que le long des rives du Rhône.

Alliance des samaritains suisses. Section de Saint-Imier. Le 25 février avait lieu à la halle de gymnastique l'examen final du 3^e cours de samaritains donné à Saint-Imier. Ce cours,

dirigé par MM. les D^{rs} Miéville, Cuttat et Allemand pour la partie théorique, M. Guenin et M^{le} Ida Chopard pour la pratique, comptait au début 48 participants, 40 se sont présentés à l'épreuve (13 messieurs et 27 dames) et ont reçu le diplôme de samaritain.

Le D^r de Marval qui assistait à l'examen en qualité de délégué de la Croix-Rouge s'est déclaré très satisfait de la manière dont le cours a été suivi, et des résultats obtenus.

Les participants au cours se sont, presque sans exception, fait recevoir de la Section des samaritains de Saint-Imier qui compte actuellement 85 membres.

Société militaire sanitaire suisse. — La Section de Genève a eu son Assemblée générale le mardi 13 février écoulé. Il a été donné lecture des différents rapports sur l'exercice de 1905. La caisse boucle par un petit déficit.

Le rapport des délégués genevois à l'Assemblée de Glaris a été très écouté. Le président, M. Siegenthaler, a fait valoir en termes fort justes les revendications que la section avait formulées, entre autres celle de l'appui des autorités cantonales, comme cela est le cas pour les sections sœurs. Ce rapport a été très apprécié et approuvé à l'unanimité.

La section est en pleine prospérité et compte 90 membres. C'est un résultat magnifique, après deux ans d'existence, d'arriver à un pareil chiffre dans un pays aussi cosmopolite que celui de Genève. Ce résultat est dû au vaillant président de la section, M. Siegenthaler, qui a été félicité chaleureusement. De même la section a rendu hommage à son dévoué chef, M. le D^r Lardy, vice-président, qui s'est dévoué en maintes occasions.

La section est heureuse de pouvoir compter au nombre de ses membres M. le D^r major